



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 janvier 2023]

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date de mise en ligne

26 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Martine MOSTARDI,

Absents : Thomas DOMENECH

N° 020/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Acquisition d'une propriété sise rue de la Navigation

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Commune envisage l'acquisition à l'amiable d'une propriété sise rue de la Navigation, parcelle cadastrée section BS n°1121, d'une superficie de 2 111 m² classée en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme. Les 2 bâtiments existants ont été construits par l'architecte Léon DAURES et étaient occupés par les anciens abattoirs de la ville.

Ce bien appartient à la SARL La Navigation Théron, représentée par M. Louis Pierre COURBATIEU (34 avenue de l'Europe, ZAC de Roumagnac - 81600 Gaillac) qui a accepté la proposition d'achat émise par la Commune. Le terrain, situé dans périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR), constitue un réservoir de biodiversité (faune et flore) et un corridor naturel entre le centre-ville et la ripisylve du Tarn.

Dans une optique de redynamisation du centre-ville gaillacois, la Municipalité souhaite accompagner la réhabilitation des anciens abattoirs de la ville dont l'état se dégrade. Leur localisation, à proximité du centre-ville et des berges du Tarn, leur confère un potentiel de rénovation conséquent.

Pour cela, il est envisagé un projet en plusieurs phases. Il est proposé dans un premier temps de procéder à l'acquisition de la parcelle BS1121. Suite à cela, le terrain fera l'objet d'une division foncière de manière à :

- Maintenir sur la partie non bâtie un îlot de verdure (poumon vert) avec la création d'un cheminement piéton permettant d'assurer une continuité depuis l'Avenue Foch jusqu'au quai Saint Jacques avec une jonction vers le chemin de Catalanis.
- Identifier un investisseur extérieur pour procéder à la rénovation de l'ensemble des bâtiments en vue d'y aménager principalement des logements. Un projet mixte pourra également être travaillé (logements et services, salle associative en centre ancien ...).

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de procéder à l'acquisition de ladite propriété (parcelle BS1121) pour un montant de 120 000 € (cent vingt mille euros), dont 20 000 € de TVA.

Une consultation du Pôle d'évaluation domaniale n'est pas nécessaire s'agissant d'une acquisition pour une valeur inférieure à 180 000€.

Les frais de commission d'agence s'élevant à 6 000 € (six mille euros) seront pris en charge par la Commune.

1 annexe

VOTE : UNE VOIX CONTRE ET TROIS ABSTENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section BS n°1121 d'une superficie de 2 111 m², appartenant la Sarl La Navigation Théron, représentée par M. Louis Pierre COURBATIEU (34 avenue de l'Europe, ZAC de Roumagnac - 81600 Gaillac) pour un montant de total de 126 000,00 € (cent vingt-six mille euros), TVA et frais d'agence inclus tel que détaillé ci-dessus,

CONFIE la rédaction de l'acte authentique à l'étude de Maître Mathieu MAURIN, notaire associé à Toulouse (31000), Maître Claire CILLIER (12200 Villefranche de Rouergue) étant le notaire du vendeur,

AUTORISE Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 25 janvier 2023